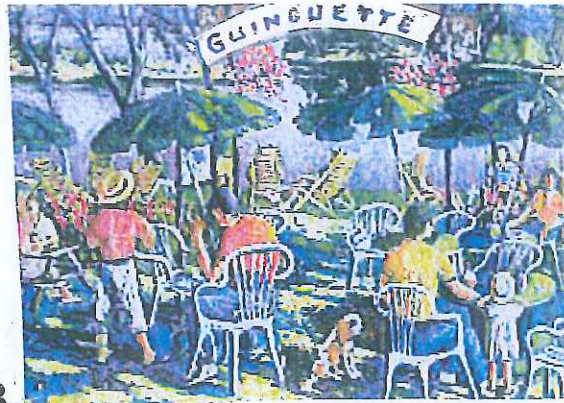


COMITE DE FETES DE

CHÂTEAUFORT



Dimanche 14 avril 2013

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

NOM / PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

@ : .....

**VEHICULE :**

Marque : .....

Modèle : .....

Année : .....

Assurance : Contrat N° .....

Souscrit auprès de : .....

(Copie de l'attestation à retourner avec le présent bulletin)

Souhaite participer à l'exposition de véhicules anciens qui se déroulera le **dimanche 14 avril 2013 au Moulin d'Ors à Châteaufort (78117) de 12h à 17 h30.**

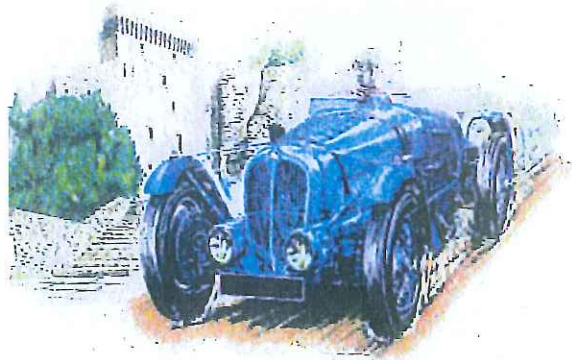
Cocher S.V.P la ou les options choisies :

- Option 1 : Arrivée 10 h au centre-ville de Châteaufort pour café - croissants et exposition conviviale des véhicules suivie d'une ballade à 11 heures pour arrivée groupée au Moulin d'Ors, lieu de la manifestation.
- Option 2 : Arrivée directe au Moulin d'Ors impérativement avant 12 H. Accès par la route de Gif sur Yvette à Châteaufort (D95) et sur présentation d'un macaron qui vous sera remis une fois votre participation enregistrée.
- Option 3 : Restauration apéritif exposants et repas conducteur offert si inscription dans les délais ci-dessous.  
Repas accompagnateur : prix estimé 15 € à régler sur place en fonction de vos consommations.

Règlement signé, bulletin d'inscription et attestation d'assurance du véhicule à adresser

avant le 17 mars 2013

**Alain HARRARI 4 Impasse du clos 78117 Chateaufort**



COMITE DE FETES DE

CHÂTEAUFORT



**Dimanche 14 avril 2013**

## **Règlement intérieur / Exposition de véhicules anciens**

1. La participation d'un équipage à l'exposition comporte, de plein droit, pour celui-ci, son adhésion sans réserve, ni exclusive, au présent règlement qui est considéré comme une décharge vis-à-vis des organisateurs.
2. Le Comité des Fêtes de Châteaufort se réserve le droit d'accepter ou de refuser un équipage sans avoir à en fournir les motifs. Il peut, pour des raisons indépendantes de sa volonté, annuler la manifestation.
3. Le pilote de l'équipage devra être titulaire et justifier de :
  - son permis de conduire
  - son assurance en vigueur le jour de la manifestation (**copie attestation**)
  - du récépissé du contrôle technique valable le jour de la manifestation.
4. Le Comité des Fêtes de Châteaufort ne pourra être tenu pour responsable d'une quelconque infraction commise par le participant et de ses conséquences.
5. Le Comité des Fêtes de Châteaufort décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation du véhicule et/ou objets accessoires, effets situés à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule.
6. Le Comité des Fêtes de Châteaufort prendra néanmoins toutes dispositions pour assurer la meilleure protection possible des véhicules.
7. Le Comité des Fêtes de Châteaufort a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la manifestation.

**REGLEMENT à retourner signé avant le 17 mars 2013 avec :**

- **Le bulletin d'inscription dûment complété**
- **Une attestation d'assurance du véhicule à jour pour la date de la manifestation**

Fait le, .....  
Signature du Conducteur,  
précédée de la mention « Lu et Approuvé »